

QUEL SOUTIEN POSSIBLE POUR METTRE EN PLACE UN PROJET DE PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ ?

Une aide financière

Un soutien financier peut être sollicité par les professionnels de santé, en répondant notamment à des appels à projets, dont ceux de l'ARS publiés sur le [site internet de l'ARS Bretagne](#).

Une aide méthodologique

Un soutien méthodologique, incluant une aide pour répondre aux appels à projets, peut être proposé par [l'IREPS Bretagne](#) (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé) ou des partenaires locaux. Financé par l'ARS Bretagne, ce soutien méthodologique est gratuit pour les professionnels de santé, sans engagement, et s'adapte aux besoins.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Retrouvez sur le [site internet de l'ARS Bretagne](#)

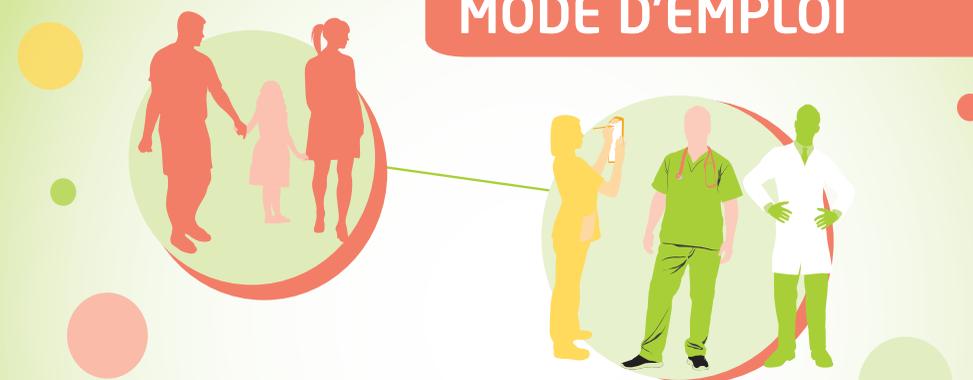
- la charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986),
- quatre reportages sur la réalisation de projets de prévention et promotion de la santé portés par des MSP des Pays de La Loire, portant sur diverses thématiques : vaccination, pollution de l'air intérieur, alimentation et activité physique, bien-être alimentaire et dentaire.

En complément, vous pouvez également consulter

- le site internet du Pôle Ressource en Promotion de la Santé - Bretagne, (ressources visant à soutenir la qualité des interventions)
- la vidéo méthodologique du Pôle Ressource en Prévention et Promotion de la Santé de Bretagne : des objectifs au plan d'action
- le portail Info Doc Bretagne (ouvrages et outils pédagogiques)

Mettre en place un projet Prévention et Promotion de la Santé (PPS) en exercice coordonné

MODE D'EMPLOI



La promotion de la santé permet aux individus de maîtriser davantage leur santé et leur apporte des moyens de l'améliorer. S'adressant à la population dans toute sa diversité, elle a pour objectif d'**être accessible** à chacun et de **réduire les inégalités sociales de santé**.
Beaucoup de patients ne mettent pas en œuvre les conseils donnés en consultation. Les raisons peuvent être multiples : leur histoire, leur éducation, leurs capacités cognitives, leurs moyens financiers, leur lieu d'habitation et leur mobilité... Ce sont **les déterminants de la santé**. La mise en place d'un projet de Prévention et Promotion de la Santé en exercice coordonné permettra d'accompagner les patients dans le développement de compétences, afin de les aider à faire **les choix les plus adaptés pour leur santé**.

QU'EST-CE QU'UN PROJET DE PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ ?

Le projet peut porter sur tous les thèmes que les professionnels de santé trouvent importants d'aborder avec leurs patients : alimentation, activité physique, sommeil, addictions, stress...

Il se caractérise par :

- ▶ une dynamique partenariale associant les patients et les acteurs (santé, social, éducatif, élus, ...), pour favoriser un parcours de santé sur le territoire ;
- ▶ une implication des partenaires et professionnels de santé sur le long terme ;
- ▶ une posture professionnelle s'appuyant sur le respect du choix des patients.

Le projet peut notamment s'appuyer sur des ateliers favorisant l'expression des patients.

POURQUOI METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ ?

En agissant pour la prévention et la promotion de la santé, les professionnels de santé :

- ▶ apportent à leurs patients une offre complémentaire au soin, leur permettant d'approfondir des thèmes abordés en consultation (alimentation, sommeil, activité physique...);
- ▶ sont reconnus comme acteurs de la prévention/promotion de la santé par les partenaires du territoire ;
- ▶ participent à l'enrichissement des démarches et actions de santé engagées localement ;
- ▶ développent l'interconnaissance et la dynamique partenariale, afin de faciliter l'orientation de leurs patients et de favoriser leurs parcours de santé.



QUELLES SONT LES ÉTAPES NÉCESSAIRES À LA MISE EN PLACE D'UN PROJET DE PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ ?

Un projet de prévention et promotion de la santé ne se limite pas à mettre en place une suite d'ateliers thématiques animés par un professionnel.

Il comprend :

- ▶ un rapide état des lieux, afin de connaître les besoins des professionnels et des patients et les actions existantes ;
- ▶ la définition, en partenariat, de priorités et la rédaction d'objectifs partagés ;
- ▶ l'élaboration des actions et leur mise en œuvre ;
- ▶ l'évaluation du projet.



QUEL EST LE RÔLE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ?

Le rôle des professionnels varie en fonction de leurs souhaits et de leur disponibilité :

- ▶ participation à l'élaboration du projet de prévention et promotion de la santé pour apporter leur connaissance des patients et des thèmes abordés ;
- ▶ mobilisation des patients et des partenaires ;
- ▶ co-animation des ateliers.

QUELLE IMPLICATION CELA DEMANDE-T-IL ?

Chaque projet est différent : l'implication des professionnels est variable. La définition et l'envergure du projet doivent être adaptées à la disponibilité de l'ensemble des acteurs.